

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Compte Rendu du Conseil Municipal

LE MARDI 8 NOVEMBRE 2016 A 21 H 00

L'an deux mille seize, le Mardi huit Novembre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Scène Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 2 Novembre 2016 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean-Paul DAVID, Jean Jacques PASTERNAK, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Anne-Marie GASTINE, Christophe IPPOLITO, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Philippe GOYHENECHÉ, Gilles HAGEGE, Florence FOSSE, Philippe PEREIRA, Adjoint au Maire

Claude SLOBODANSKY, Pascale MARTINEAU, Annie FERREIRA, Mariam LADJOUAN, Bernard RASQUIN, Anne-France JACQUILLAT, Jean-Michel VERHEYDE, Aline JOFFET, Laurent TARAVELLA, Camille MAUDRY, Michel DENISART, Nicolas LEBLANC, Philippe CUYAUBERE, Elisabeth DURANTEL, Dominique FAURE, Jean-François LE DERFF, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

M. SAJHAU Philippe ... à ... M. DAVID Jean-Paul

Mme RENOUX Anne ... à ... Mme MARTINEAU Pascale

M. LABESCAT Jacques ... à ... Mme LETOUZEY de BRUYNE Chantal

Mme SAINT-LO Aurélie ... à ... Mme LADJOUAN Mariam

Mme LE RUYER Juliette ... à ... Mme FERREIRA Annie

Mme LIEVYN Florence ... à ... M. DENISART Michel

M. BODIN Laurent ... à ... Mme DURANTEL Elisabeth

EST ARRIVEE EN COURS DE SEANCE :

Mme DELANNET Véronique à la question 16/139

(pouvoir à M. Jacques JP MARTIN de la question 16/133 à 16/138)

ABSENTS EXCUSES :

M. DEGRASSAT Alain

Mme YELLES-CHAOUCHE Amina

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LADJOUAN Mariam

MODERATEUR : M. DAVID Jean-Paul

Ces formalités remplies ;

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 21 heures

16/133 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA VACANCE D'UN POSTE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

La composition du Conseil Municipal s'établit selon l'ordre du tableau suivant :

M. MARTIN Jacques JP
M. DAVID Jean Paul
M. PASTERNAK Jean-Jacques
Mme DELANNET Véronique
M. MÜNZER Déborah
Mme RYNINE Christine
M. EYCHENNE Sébastien
Mme GASTINE Anne-Marie
M. SAJHAU Philippe
M. IPPOLITO Christophe
Mme LETOUZEY DE BRUYNE Chantal
M. GOYHENECHÉ Philippe
Mme RENOUX Anne
M. HAGEGE Gilles
Mme FOSSE Florence
M. PEREIRA Philippe
M. LABESCAT Jacques
M. DEGRASSAT Alain
M. SLOBODANSKY Claude
Mme MARTINEAU Pascale
Mme SAINT-LO Aurélie
Mme FERREIRA Annie
Mme LADJOUAN Mariam
Mme LE RUYER Juliette
M. RASQUIN Bernard
Mme JACQUILLAT Anne France
M. VERHEYDE Jean-Michel
Mme JOFFET Aline
M. TARAVELLA Laurent
Mme MAUDRY Camille
M. DENISART Michel
Mme LIEVYN Florence
M. BODIN Laurent
M. LEBLANC Nicolas
Mme YELLES-CHAOUCHE Amina
M. CUYAUBERE Philippe
Mme DURANTEL Elisabeth
M. FAURE Dominique
M. LE DERFF Jean-François

16/134 TARIFS DES DROITS DE VOIRIE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2017

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'augmenter de 2 % par rapport aux tarifs 2016, pour les occupations du domaine public routier pour l'année 2017, conformément aux tarifs figurant en annexe.

Décide la modification des prix d'occupation du domaine public :

- Occupation du domaine public (DP) pour un échafaudage soit 0.55 €/m².
- Occupation temporaire du sol limitée à 3 jours, soit 1.50 €/m²/jour.
- Occupation du DP pour prises de vues ou tournages à la journée : Voir tableau des tarifs

Décide la modification du mode de calcul des prix pour les palissades en ml/jour et la modification du prix des échafaudages de pied au même tarif que l'emprise de chantier.

Décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

Rappelle que les présents droits de voirie ne dispensent pas le demandeur, le cas échéant, du paiement de la redevance forfaitaire relative à l'occupation de places de stationnement payant.

D'imputer la recette correspondante au budget de l'exercice en cours.

16/135 PASSATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION AVEC SNCF RESEAU POUR UN TERRAIN A USAGE DE STATIONNEMENT POUR LES AUTOMOBILISTES SITUE SOUS LE VIADUC A NOGENT-SUR-MARNE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public à passer avec la SNCF Réseau, représentée par sa gestionnaire, la société Nexity Property Management, portant sur un terrain nu, d'une superficie de 1 250 m², situé sous le viaduc et à proximité de la gare RER Nogent-Le-Perreux. Le terrain est utilisé par la Commune comme places de stationnement pour les automobilistes, avec quatre-vingt places gratuites et vingt-sept places payantes.

La convention est consentie et acceptée pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2032, moyennant le paiement annuel d'une redevance hors taxes et hors charges de 1610 €, d'un forfait d'impôts et taxes de 134 € hors taxes et d'un forfait de 885 € hors taxes pour frais de dossier et de gestion,

D'autoriser le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention d'occupation temporaire passée avec la SNCF Réseau, représentée par sa gestionnaire, la société Nexity Property Management.

D'inscrire les dépenses correspondantes au budget communal des exercices concernés, imputations : 011-822-6132 (redevance) et 011-822-614 (charges).

16/136 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un emploi d'éducateur de jeunes enfants,
- Un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
- Un emploi d'attaché à temps non complet à raison de 4h45 hebdomadaires
- Un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (5h45)

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un emploi d'éducateur de jeunes enfants principal à temps complet,
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{nde} classe à temps complet
- Un emploi d'attaché à temps non complet à raison de 7h30 hebdomadaires
- Un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (4h20)

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

16/137 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DANS LE CADRE DE LA LOI N°2016-483 DU 20 AVRIL 2016 PROLONGEANT LE DISPOSITIF DE TITULARISATION DE CERTAINS AGENTS NON TITULAIRES

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prévoyant au titre des emplois réservés sans concours :

- 3 titularisations au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe et 2 titularisations au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en 2016,
- 3 titularisations au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe et 2 titularisations au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en 2017,
- 4 titularisations au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe et 2 titularisations au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en 2018,

Décide d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prévoyant au titre des emplois ouverts aux commissions de sélection professionnelles :

- 1 attaché, 1 rédacteur et 1 animateur en 2017,
- 3 assistants d'enseignement artistique en 2018,

Décide que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice concerné.

16/138 ORGANISATION DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION – FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser le recrutement de 7 agents recenseurs parmi les agents de la commune ou par recrutement externe, pour la période allant du 19 janvier au 25 février 2017.

Décide d'attribuer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 2,50 € par bulletin individuel,
- 2 € par feuille de logement.

Décide d'attribuer la somme de 150 € bruts à titre de prime exceptionnelle de fin de recensement aux agents ayant effectué un travail de qualité, somme versée sous forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif, sous les rubriques correspondantes.

Arrivée de Mme DELANNET Véronique à la question 16/139

16/139 MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA LOCATION D'INSTRUMENTS PAR L'AJOUT D'UN TARIF DE LOCATION D'UN TROMBONE POUR LES ELEVES INSCRITS AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE FRANCIS POULENC POUR LA RENTREE 2016/2017

Modifie la grille tarifaire pour la location d'instruments comme suit :

	ENFANTS NOGENTAIS				ADULTES NOGENTAIS	NON NOGENTAIS	CAUTION
	Tranches A à D jusqu'à 656	Tranches E de 656,1 à 1006	Tranche F de 1006,1 à 1500	Tranche G >1500			
Violons	70 €	85 €	90 €	100 €	100 €	145 €	500 €
Flûte	70 €	85 €	90 €	100 €	100 €	145 €	390 €
Violoncelles	105 €	125 €	135 €	150 €	150 €	215 €	800 €
Clarinettes	105 €	125 €	135 €	150 €	150 €	215 €	1 000 e
Alto	85 €	105 €	110 €	125 €	125 €	175 €	800 €
Contrebasse	120 €	150 €	160 €	175 €	175 €	245 €	1 500 €
Basson / Cor	140 €	170 €	180 €	200 €	200 €	290 €	2 000 €
Trombone	85 €	105 €	110 €	125 €	125 €	175 €	800 €

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget communal, sous les rubriques correspondantes.

16/140 ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ECRITURE AVEC L'ECRIVAIN PIERRE RAUFAST

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'approuver la convention de partenariat, ainsi que le règlement de concours annexé, à passer avec l'écrivain Pierre Raufast pour la mise en place d'un concours d'écriture.

La Commune prendra en charge le défraiement de Monsieur Pierre Raufast dans la limite de 1500 €.

Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document afférent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

16/141 AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT PASSE ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA REGIE PERSONNALISEE SCENE WATTEAU-PAVILLON BALTARD, EN VUE DE LA MUTUALISATION DES ACHATS COURANTS ET RECURRENTS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant N°1 à la convention constitutive du groupement de commandes permanent passée entre La Commune de Nogent-sur-Marne, le Centre Communal d'Action Sociale et la Régie Personnalisée Scène Watteau – Pavillon Baltard, en vue de la mutualisation des achats courants et récurrents.

Décide d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer cet avenant.

Décide de désigner parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres, deux représentants de la Commune appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes permanent, l'un titulaire, l'autre suppléant, et de ne pas recourir au scrutin secret,

La commission d'appel d'offres est composée comme suit :

Membres titulaires :

- Véronique DELANNET
- Anne-Marie GASTINE
- Jean-Jacques PASTERNAK
- Chantal LETOUZEY
- Laurent BODIN

Membres suppléants :

- Pascale MARTINEAU
- Christine RYNINE
- Bernard RASQUIN
- Anne-France JACQUILLAT
- Michel DENISART

Les représentants de la Commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes permanent sont :

Membre titulaire : Jean-Jacques PASTERNAK

Membre suppléant : Pascale MARTINEAU

16/142 CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU PROJET URBAIN NOGENT BALTARD -LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE -FIXATION DES INDEMNITES

Le conseil municipal, par 34 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble, aimons notre ville / Un nouvel élan pour Nogent / Progrès et solidarité pour Nogent) et 3 voix contre dont 1 pouvoir (L'alternative pour Nogent)

Prend acte du lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du projet urbain Nogent Baltard.

Arrête à 25 000 euros H.T, l'indemnité maximale à verser à chaque candidat, sur avis du jury.

Arrête à 250 € TTC par réunion, le montant des indemnités à verser, le cas échéant, aux personnes possédant la qualification professionnelle exigée aux candidats, membres du jury.

16/143 REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT DE LA CAO

Le conseil municipal, par 34 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble, aimons notre ville / Un nouvel élan pour Nogent / Progrès et solidarité pour Nogent) et 3 abstentions dont 1 pouvoir (L'alternative pour Nogent)

Approuve le règlement intérieur de fonctionnement de la commission d'appel d'offres ci-joint.

16/144 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) EXERCICE 2015

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité pour l'exercice 2015 transmis par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), sis 64 bis, rue de Monceau 75008 Paris.

16/145 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) POUR L'ANNEE 2015

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2015.

16/146 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

N° 16-277 du 2 septembre 2016 : CONTRAT avec le groupe Solex pour assurer une animation musicale en clôture de la Fête des Jardins, le 25 septembre 2016, le coût de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 16-278 du 2 septembre 2016 : OUVERTURE de deux classes élémentaires au sein du groupe scolaire Victor Hugo et FERMETURE d'une classe maternelle à l'école Victor Hugo et de deux classes élémentaires à l'école Val de Beauté, au titre de l'année 2016-2017.

N° 16-279 du 2 septembre 2016 : MARCHÉ avec la société GAZ HOP sise 31 quai Blanqui à Alfortville (94140) pour la fourniture et des prestations de maintenance et de réparation des chaudières murales, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 30 000 € HT.

N° 16-280 du 8 septembre 2016 : MARCHÉ de fourniture de plantes pour le fleurissement d'été et d'hiver arrêté selon les modalités suivantes :

- lot 1 : fourniture de plantes annuelles avec la société ENTREPRISES HORTICOLES VIET sise rue des fleurs à Oissery (77178), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 33 600 € HT.
- lot 2 : fourniture de plantes bisannuelles et de chrysanthèmes avec la société HORTI-FLANDRE sise 13 rue du Min de Lomme à Lomme (59160), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 10 800 € HT.
- lot 3 : fourniture de bulbes d'été et d'automne avec la société LES TULIPES DE France sise 1 esplanade Jean Sauvage Les Ponts de Cé (49130), le montant maximum annuel de commandes étant de 7 500 € HT.

N° 16-281 du 9 septembre 2016 : AVENANT n°9 prolongeant d'une durée de 9 mois la convention passée le 22 février 2011 pour l'occupation d'un logement d'urgence de 46 m² situé 2 rue Thiers à Nogent, le loyer mensuel - charges incluses – étant de 217,15 €.

N°16-282 du 16 septembre 2016 : AVENANT n°4 à la convention d'occupation précaire passée le 9 octobre 2012 pour un logement de 110 m² situé 49 rue des Héros Nogentais à Nogent, actant une diminution du montant du loyer de 1 063,70 € à 600 €, eu égard aux travaux à effectuer et la prolongation de la convention jusqu'au relogement de la locataire par un bailleur social.

N° 16-283 du 16 septembre 2016 : MISE À DISPOSITION, pour une durée d'un an, au profit de la société COBAT CONSTRUCTIONS, d'une partie du pavillon situé 3 rue Ancellet à Nogent, aux fins d'y installer une base de vie durant les travaux de construction d'un programme immobilier situé rue Saint Sébastien, le montant du loyer étant fixé à 1 500 € /mois.

N° 16-284 du 16 septembre 2016 : MARCHÉ avec la société ITAC sise 4 rue Charles Calmus à Gentilly (94250) pour la fourniture, la pose et la maintenance des installations de téléphonie fixe, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 45 000 € HT.

N° 16-285 du 16 septembre 2016 : CONVENTION avec la Sarl MKX/TECHNOLOGY sise 40 avenue des châtaigniers à Taverny (95150) pour l'animation d'un stage « graffiti » destiné aux adolescents et la réalisation d'une fresque murale à l'Espace Lycéens, le montant de ces prestations s'élevant à 2 974 € TTC.

N° 16-286 du 16 septembre 2016 : DEMANDE de subvention auprès de l'Etat pour le financement de travaux inscrits à l'Agenda d'Accessibilité Programmée de Patrimoine, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des communes, au titre de l'année 2016.

N° 16-287 du 20 septembre 2016 : CONVENTION avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour une représentation du spectacle « *la magie de Noël* » devant les élèves de l'école maternelle Guy Moquet, le 15 décembre 2016, le coût de cette prestation étant de 4,30 € par enfant (3 classes concernées).

N° 16-288 du 20 septembre 2016 : CONTRAT avec l'association A Kan la dérive domiciliée 31 rue Ducourouble à Lille (59000) pour une animation de marionnettes à la bibliothèque municipale, le 15 octobre 2016, le coût de cette prestation étant de 500 € TTC.

N° 16-289 du 20 septembre 2016 : ANNULÉ

N° 16-290 du 21 septembre 2016 : ANNULÉ

N° 16-291 du 21 septembre 2016 : CONTRAT avec la société LESOUEF-SERRUS NICOLAS domiciliée 2 chemin du Pressoir à Nogent pour une animation musicale durant la manifestation Tous Unis organisée le 6 novembre 2016, le prix de cette prestation étant de 400 € TTC.

N°16-292 du 21 septembre 2016 : MARCHÉ avec la société BRUNEAU sise 19 avenue de la Baltique à Courtaboeuf (91948) pour l'acquisition de mobiliers destinés à la Police Municipale, moyennant un prix de 2 480,40 € TTC.

N° 16-293 du 26 septembre 2016 : CONVENTION avec l'association l'Oiseau-Lyre domiciliée 15 route de Lormes à Avallon (89200) pour une représentation du spectacle « *Ginkgo et la lanterne magique* » à l'école maternelle Leonard de Vinci, le 5 décembre 2016, le coût de cette prestation étant fixé à 4,30 € / enfant (7 classes concernées).

N° 16-294 du 26 septembre 2016 : CONVENTION avec l'association Théâtre du Petit Pont domiciliée 84 rue Claude Bernard à Paris (75005) pour la présentation du spectacle « *le magicien des couleurs* » à l'école maternelle Victor Hugo, le 15 décembre 2016, le coût de cette prestation étant de 4,30 € par enfant (5 classes concernées).

N° 16-295 du 26 septembre 2016 : MARCHÉ de fourniture de jeux, jouets et mobiliers ludiques pour enfants arrêté selon les modalités suivantes :

- lots 1 et 2 : société WESCO sise route de Cholet à Cerizay (79141), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 9 000 € HT pour le lot 1 (jeux et jouets pour enfants de – 4 ans) et à 6 000 € HT pour le lot 2 (jeux et jouets pour enfants + 3 ans),

- lot 3 : société DIDACTO sise 19 rue Albert Premier à Choisy-le-Roi (94600), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 4 000 € HT.

N°16-296 du 26 septembre 2016 : INDEMNISATION des maîtres d'œuvre ayant participé aux réunions du jury chargé de désigner le prestataire retenu pour la construction du stadium Christian Maudry, le montant de l'indemnité étant fixé à 350 € TTC par réunion.

N° 16-297 du 27 septembre 2016 : CONVENTION avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées aux élèves de l'école élémentaire Guy Moquet, le 7 novembre 2016, le prix de ces interventions étant de 330 € TTC.

N° 16-298 du 29 septembre 2016 : MARCHÉ pour l'entretien, la maintenance et la gestion des bornes de stationnement minute avec la société TECHNOLIA sise 47 rue de la Folie à Metz (57007), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 50 000 € HT.

N° 16-299 du 29 septembre 2016 : PASSATION d'une convention d'occupation précaire d'une durée d'un an, pour un logement de 121 m² situé 7 rue Ancellet à Nogent, le montant du loyer étant fixé à 600 €/mois.

N° 16-300 du 29 septembre 2016 : RENOUVELLEMENT de la convention passée avec l'association Les Moineaux du Val de Marne pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local situé 3 rue Dagobert à Nogent, l'association s'engageant à régler à la commune un forfait de charges de 240 € / trimestre.

N° 16-301 du 30 septembre 2016 : CONVENTION avec la Compagnie des Balathèmes domiciliée 10 rue Danielle Casanova au Perreux-sur-Marne, pour la présentation du spectacle « *le bal de Noël* » devant les enfants de l'école maternelle Val de Beauté, le 22 novembre 2016, le coût de cette prestation étant de 4,30 € / enfant (9 classes concernées).

N° 16-302 du 30 septembre 2016 : CONTRAT avec le magasin AUCHAN situé avenue du Maréchal Joffre à Fontenay-sous-Bois (94120) pour la fourniture, le 4 octobre 2016, moyennant un prix de 180 € TTC, de 180 tartelettes feuilletées destinées aux seniors participant à « l'après-midi cabaret » organisé dans le cadre de la Semaine Bleue.

N° 16-303 du 5 octobre 2016 : CONVENTION avec l'association La Ligue de l'Enseignement du Val de Marne domiciliée espace Condorcet, 88 rue Marcel Boudarias à Alfortville (94146), pour une représentation du spectacle « *Cosmofolies* » devant les élèves de l'école maternelle Fontenay, le 2 décembre 2016, le coût de cette prestation étant de 4,30 € / enfant (6 classes concernées).

N° 16-304 du 5 octobre 2016 : CONVENTION avec la Sarl La Lune Verte sise 42 boulevard Foch à Grenoble (38000) pour une représentation du spectacle « *Grihka* » devant les enfants de l'école maternelle Galliéni, le 29 novembre 2016, le coût de cette prestation étant fixé à 4,30 € / enfant (9 classes concernées).

N° 16-305 du 6 octobre 2016 : MARCHÉ de fourniture de pièces détachées, d'entretien et de réparation des poids lourds et véhicules utilitaires légers de marque Renault Truck avec la société COPAVI sise 118 rue du Maréchal Foch à Créteil (94000), arrêté selon les modalités suivantes :

- lot 1 : fourniture et livraison des pièces détachées
montant maximum annuel de commandes : 10 000 € HT
- lot 2 : entretien, réparations, travaux de carrosserie, contrôle technique, réparation des chronotachygraphes
montant maximum annuel de commandes : 10 000 € HT

N° 16-306 du 6 octobre 2016 : CONTRAT avec l'association Le Fil de Soie domiciliée 4 rue Wilfrid Laurier à Paris (75014) pour l'organisation d'un concert de musique coréenne lors du vernissage de l'exposition « l'art coréen à Nogent » au Carré des Coignard le 20 octobre 2016, le prix de cette prestation étant de 500 € TTC.

N° 16-307 du 6 octobre 2016 : MARCHÉ avec la société SERVICES EQUIPEMENTS URBACAR sise 125 boulevard Robert Schumann à Livry-Gargan (93190) pour la fourniture d'un véhicule thermique Polybenne au prix de 38 075,28 € HT. Les prestations de maintenance corrective seront facturées 72 € HT / heure et les frais de déplacement, 120 € HT.

N° 16-308 du 6 octobre 2016 : MISE À DISPOSITION du gymnase du Centre au profit de l'association ARENA SPORT CLUB, du 24 au 26 octobre et les 31 octobre et 2 novembre 2016 pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 100 €.

N° 16-309 du 6 octobre 2016 : CONTRAT avec la société GNVERT sise 31-33 rue des Clotais à Bry-sur-Marne (94360) portant sur des prestations de maintenance et de dépannage pour la station GNV située rue Jean Monnet à Nogent, arrêté selon les modalités suivantes :

- redevance annuelle (forfait) : 1 515 € HT
- montant maximum annuel de commandes jusqu'au 31/12/2017 : 13 000 € HT
- montant maximum annuel de commandes 2018-2020 : 2 000 € HT.

N° 16-310 du 10 octobre 2016 : MISE À DISPOSITION du gymnase Leclerc au profit de l'association FOOTBALL CLUB DE NOGENT, les 24 et 25 octobre 2016 pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 32 €.

N° 16-311 du 10 octobre 2016 : CONVENTION avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées aux élèves de l'école élémentaire Val de Beauté, les 14 octobre et 28 novembre 2016, le coût de ces interventions s'élevant à 542,50 € TTC.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du territoire ParisEstMarne&Bois